

Département de
Loire-AtlantiqueArrondissement de
Saint-NazaireVille de **PORNICHET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

23 mai 2024

Date du
Conseil Municipal

29 MAI 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 26

Votants ----- 32

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.
Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

7/ EXERCICES 2024 ET SUIVANTS – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – DESORDRES DE L'HIPPODROME – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Par délibération n°23.06.05 du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour la réparation des désordres de l'hippodrome.

Aucun report de crédits n'étant effectué dans le cadre des autorisations de programme / crédits de paiement et après prise en compte des réalisations cumulées au 1^{er} janvier 2024, il convient de déterminer le nouvel échéancier de paiement de l'opération « Désordres de l'hippodrome » :

Dépenses	Montant de l'AP	CP consommés au 31/12/2023	Répartition des crédits de paiements			
			2024	2025	2026	2027
Désordres de l'hippodrome	4 494 816,00 €	630,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	3 794 186,00 €

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-7,

⇒ Vu la délibération 23.06.05 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023,

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

04 JUIN 2024

Publié le :

04 JUIN 2024

Certifié exact,
Le Maire,Jean-Claude
PELLETEUR

⇒ Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses représentants dûment habilités à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Antoine DONNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_24_05_07**
 Objet : **7. Exercices 2024 et suivants – Autorisation de programme / crédits de paiement – Désordres de l'Hippodrome – Actualisation des crédits de**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-05-29 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.1.8 - autres
 Identifiant unique : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_07-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 7_APCP_désordres hippodrome.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	111.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2024 à 14h42min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 14h42min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2024 à 14h42min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2024 à 14h42min23s	Reçu par le MI le 2024-06-04